

PROCEDURE DE GESTION DES DEPLACEMENTS AU LABORATOIRE D'INFORMATIQUE V-2017

RAPPEL

Utilisation du véhicule personnel

fournir impérativement le scan de la carte grise et de l'attestation d'assurance en vigueur

A
V
A
N
T

IMPORTANT : ETAPE 1 OBLIGATOIRE

permet au secrétariat d'établir le bon de commande pour les billets ou l'hôtel (choix du budget

Saisir l'Ordre de Mission sur le site <http://odm.li.univ-tours.fr/>.
Veiller à bien remplir et enregistrer les **champs transport et immatriculation du véhicule** si besoin.

SUIVRE LA PROCEDURE AGIS/KDS POUR LES TITRES DE TRANSPORT ET/OU L'HEBERGEMENT

IMPORTANT : ETAPE 2 OBLIGATOIRE

Saisir l'Autorisation de Déplacement avec soin

Complétez précisément la partie missions en France

et envoyez-vous par mail le document signé, nous nous chargeons de la faire signer par le Directeur du LIFATet le cas échéant par le Président de l'Université pour les missions à l'étranger

A
P
R
E
S

IMPORTANT : ETAPE OBLIGATOIRE

Afin de vous rembourser au plus juste et plus rapidement

1° Sur une **feuille de papier** (brouillon), coller **par catégorie** (repas/transport en commun/taxi/hôtel...) et **par ordre chronologique** tous vos tickets.

2° Sur le fichier excel joint, reporter les informations correspondantes.

Cela vous permet, d'une part de calculer quel montant vous êtes susceptible de recevoir, d'autre part de vérifier si vous avez bien regroupé tous vos justificatifs. Et de vous éviter de nous apporter quelques jours après la liquidation de votre mission des tickets égarés...

RAPPELS

missions en France

heures des repas 11h00-14h00 / 18h00-21h00 si mission sur une journée

PROCEDURE DE GESTION DES DEPLACEMENTS AU LABORATOIRE D'INFORMATIQUE V-2017

pas de remboursement

sur ticket de carte bancaire

sur tickets "multiples" (plusieurs noms)

pour les cafés et collations pris en dehors des heures des repas

remboursement des repas en France au forfait 15,25€ pour les missions mais aux frais réels dans la limite du forfait pour les étudiants hors contrat doctoral (CIFRE et bourse pays étranger)

missions à l'étranger

remboursement aux frais réels sur justificatifs dans la limite du forfait du pays

inscription sur :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>